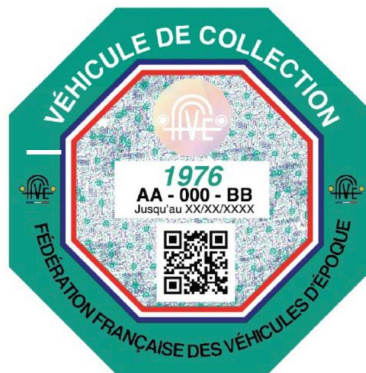




Voici la nouvelle vignette pour les voitures de collection, qui permet d'identifier les véhicules de plus de 30 ans, disposant d'une carte grise de collection.

Elle permet d'identifier instantanément cette catégorie de voitures, intègre l'année du véhicule, sa plaque d'immatriculation, et sa validité qui est de 5 ans.

Elle n'est que facultative, mais a plusieurs objectifs : la reconnaissance du véhicule quand il circule, notamment dans les ZFE où généralement il a une dérogation pour pouvoir circuler, la valorisation et la préservation du patrimoine automobile.

On peut noter également un QR Code qui permet d'associer la vignette à un véhicule de collection, via le Système d'Immatriculation des Véhicules.

Elle est disponible sur le site de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) au prix de 15€.